

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition de terrain pour la réalisation d'un talutage
La poste - Penhars

Il est proposé d'acquérir le fond de la parcelle sise 2 rue Camille Vallaux, d'une surface de 52 m² environ, au prix de 24€ le m².

Madame Treguer réside au 2 rue Camille Vallaux. Sa propriété, la parcelle cadastrée section BX numéro 346, est contiguë à la poste de Penhars, un bâtiment construit en 1972 et situé sur la parcelle cadastrée section BX numéro 495, appartenant à la commune de Quimper. En 2021, des signes d'instabilité et d'effondrements de terrains ont été signalés.

Pour prévenir ce risque, et afin d'éviter l'édification d'un mur de soutènement, plus coûteux, il a été décidé d'aménager un talus renforçant le soutènement des terres. Pour permettre la réalisation de ce talutage, Madame Treguer a donc accepté l'acquisition par la commune de Quimper d'une partie de sa propriété, soit une surface de 52 m² environ au prix de 24 € le m² sur la parcelle cadastrée section BX numéro 346p.

Les frais liés au transfert de propriété, de remise en état de la propriété madame Treguer, la pose d'un muret et d'une clôture pour délimiter les propriétés, seront supportés par la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser la commune de Quimper à acquérir ce terrain, d'une surface totale de 52 m² environ au prix de 24 € le m² ;
- 2- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.